

BIZEUL Eugène Edmond Joseph

13 mars 1921 : naissance à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), fils de BIZEUL André, concierge de la Banque de France, et de MONNIER Eugénie, sans profession.

Durant la guerre

Engagé lieutenant, chef de services documentation-renseignements à la Milice française à Rennes pour le compte de l'ennemi.

Adhérent secrétaire du Rassemblement National Populaire (R.N.P.), parti politique fasciste et collaborationniste.

Domiciles : 55, avenue Jean Janvier à Rennes. Poste restante, avenue Berthou à Rennes.

Amant de BIARD Aline, dite "Linette", employée des PTT à Uzel (Côtes-du-Nord), ayant servi d'agent de renseignements pour ses expéditions contre le maquis, notamment dans la région sud-ouest des Côtes-du-Nord.

1er juillet 1944 : accompagné d'un groupe de miliciens exécute LEMOINE Pierre, greffier près la Cour d'Appel qui, agissant clandestinement pour la Résistance est contraint de quitter son domicile pour loger au palais de Justice.

Blessé d'un coup de revolver, puis achevé d'une rafale de mitraillette par BIZEUL dans les combles dont des poutres reçoivent des traces de balles en arc de cercle.

Cet attentat fut exécuté à l'initiative du "Cercle d'Études National-socialiste", groupuscule créé en 1943 pour répondre aux actions de la Résistance et éliminer les personnalités connues pour leurs sentiments antiallemands.

A l'approche des Américains, se cacha dans la région de Janzé (Ille-et-Vilaine) dans un pourtour de 10 kms à la ronde.

02 août 1944 : aperçu la dernière fois rue de Nemours, conduisant une mobylette de marque "Terrot" prenant la direction de Châteaubriant pour se rendre à Angers.

13 juillet 1945 : incarcéré prison Jacques-Cartier à Rennes, par ordre du juge d'instruction près de la Cour de Justice.

13 septembre 1945 : condamné à mort, à la confiscation de ses biens et à l'indignité nationale par la Cour de Justice de Rennes.

07 novembre 1945 : peine commuée en travaux forcés à perpétuité par la Cour de Justice de Vannes.

14 juin 1956 : mariage à Montreuil avec POVY Raymonde.

16 mars 1976 : remariage à Païta (Nouvelle-Calédonie) avec MARSALEK Anna...

=====

GUILLARD Simone

Domicile : 23, rue de la Chalotais à Rennes.

Après avoir travaillé à Bruz et à Rennes au service des autorités allemandes, devint la maîtresse et secrétaire de BIZEUL Eugène.

Adhérente du R.N.P. depuis 1941.

Un soldat américain du service des Pompes funèbres américaines a trouvé sur le cadavre d'un soldat allemand à Sainte-Mère-Église (Manche) sa photo et sa carte de visite, qui ont été remises à un employé des Postes de passage à Loudéac.

12 février 1945 : incarcérée à la prison Jacques-Cartier à Rennes, avec un bébé de trois mois, par ordre du juge d'instruction près de la Cour de Justice.

26 mars 1945 : chargée par BIZEUL de recueillir des renseignements sur une jeune étudiante BÉCOUARN Simone de Saint-Brieuc, qui distribuait des tracts communistes, condamnée pour dénonciation à 3 ans de prison et à la dégradation nationale...

Sources :

- Dossier "BIZEUL Eugène", SHD Vincennes GR 28P 6 36 1607/2 (17 documents + 1 photo).
- Dossier "GUILLARD Simone", SHD Vincennes GR 28P 6 36 1607/3 (5 documents + 1 photo) ...



I. V. 78
K 100
I4345

B. Doc

AFFAIRE BIZEUL - GUILLARD

1° RENSEIGNEMENTS D'IDENTITE :

GUILLARD Simone - 22 ans domiciliée 23 Rue de la Chalotais

2° RENSEIGNEMENTS sur L'AFFAIRE :

Simone GUILLARD , maîtresse de BIZEUL, a été condamnée pour dénonciation, par la Cour de Justice du 26 ou 27 Février à 3 ans de prison et à la dégradation Nationale. Un soldat américain du Service des Pompes Funèbres américaines a trouvé sur le cadavre d'un soldat allemand à Ste Mère Eglise (Manche) la photographie et la carte de visite de Simone GUILLARD.

Cette carte et cette photographie ont été remises à un employé des Postes de passage à Loudéac.

SOURCE du RENSEIGNEMENT : K 106

VALEUR du RENSEIGNEMENT : A I

DESIDERATA:

Ne pourrait-on pas obtenir la déposition de Simone GUILLARD sur son amant le dénommé BIZEUL Eugène, qui fait l'objet de recherches demandées par la note 33/R.6.

P. S. Ci-joint photographie et carte de visite de Simone GUILLARD.

A LA COUR DE JUSTICE

3 ans de prison à une jeune fille qui avait donné des indications à la Gestapo

Après avoir travaillé à Bruz et à Rennes, au service des autorités allemandes Simone Guillard âgée de 22 ans, 23, rue de la Chalotais, devint la maîtresse et la secrétaire d'un certain Bizeul, secrétaire du R.N.P., parti dont elle était elle-même adhérente depuis 1941.

Elle fut chargée par Bizeul de recueillir certains renseignements sur une jeune étudiante de Saint-Brieuc qui, paraît-il, distribuait des tracts communistes.

Au domicile de la tante de cette jeune fille, elle apprit que cette dernière prenait le train le soir même pour Saint-Brieuc.

Simone Guillard répéta cette indication à la Gestapo.

Quelques mois plus tard, la jeune étudiante était arrêtée à Saint-Brieuc.

Après le sévère réquisitoire de M. le Commissaire du Gouvernement de Marolles, Me Bourdon sut émouvoir le jury par son habile plaidoirie qu'il plaça sous le signe de la pensée de Pascal « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas ».

Me Bourdon réclama les plus larges circonstances atténuantes pour sa cliente, qui vit actuellement dans une cellule avec son bébé de trois mois.

Après un long délibéré, la Cour condamne Simone Guillard à trois ans d'emprisonnement et à la dégradation nationale.

CHAMBRE CIVIQUE

— Charles Simon, cultivateur à St-Grégoire (R. N. P.) : 20 ans de dégradation nationale et confiscation de la moitié de ses biens.

— Raymond Biogel, géomètre (R. N. P.) : 15 ans de dégradation nationale.

— Mme Dulong, née Le Guinée (R. N. P.) : 10 ans de dégradation nationale.

— Jacqueline Le Fresser, employée des P. T. T. (Francisme) : 15 ans de dégradation nationale et 5 ans d'interdiction de séjour.

— René Chavanne, 25 ans (Francisme) : dégradation nationale à vie, 20 ans d'interdiction de séjour par contumace.

— Madeleine Conen (P. P. F.) : 20 ans de dégradation nationale et 10 ans d'interdiction de séjour par contumace.

— M. André Boschet, 18 ans, manœuvre (travail en Allemagne), a été acquitté.

LES PROCHAINES AUDIENCES

Jeudi 1er mars : Marion Xavier dit Marion-Le Bastard, Rennes (R.

N. P.) ; Léon Leclerc, 44 ans, cor donnier (R. N. P.) ; Francis Bertrand, 46 ans, à la Pellée, en Tresboeuf (R. N. P.) ; André Malicet, 35 ans, St-Malo (P. P. F.) ; Gérard Petit, 33 ans (collaboration) ; Jean Millan, Rennes (J. N. P.).

Vendredi 2 mars : Paul Olivry, 45 ans (M. S. R.) ; Joseph Chartier, 60 ans (R. N. P.) ; Victor Chazerault, 45 ans, ouvrier agricole à Vern-sur-Seiche (milice) ; Armand Guillopé, 20 ans (R. N. P.) ; Gisèle Gaudin, 25 ans (J. N. P.) ; Yvonne Touquet, en Allemagne (J. N. P.) ; Roger Bedier, 24 ans, en Allemagne (J. N. P.) ; Marcel Fleury, en Allemagne (J. N. P.).

Samedi 3 mars : Edouard Delignières, électricien, rue des Frères-Blin (Francisme) ; Louis Couillard, 74 ans (R. N. P.) ; Marie Armel, femme Bozec, de Plesder (collaboration) ; Rozec René, de Plesder (collaboration) ; Dorsand Jean-Marie, St-Servan-sur-Mer (P. P. F.) ; Paul Lemonnier, industriel, 32 ans, St-Servan (P. P. F.) ; Fougeray Elisabeth, femme Dubois, 15, rue Isidore-Louveau (R. N. P.) ; Eugène Gallais, 36 ans, camp Victor-Rault, Rennes (R. N. P.) ; Jear Lamany, sans domicile fixe (M. S. R.) ; Marie Boullereau, 42 ans 6, rue Thomas-Connecte (R. N. P. et collaboration) ; Mme Gaudin, née Martin, femme de ménage, 25, rue du Pré-Botté Rennes (R. N. P.).

Tribunal Correctionnel

Le Tribunal inflige deux mois de prison à Emilienne Le Doré, 24, rue St-Georges pour vol d'un foulard ; 4 mois à la femme Gicquel, 7, rue Chateaurenault pour vol d'argent et d'objets divers ; 1 an à René Le moine, ouvrier agricole, sans domicile fixe pour vols d'argent et de linge ; 3 mois à Yvonne Rouget, 27 ans, pour manœuvres antinatalistes ; 2.000 fr. d'amende à l'Algérien Ackhadj, 7, avenue du Maréchal pour ouverture illicite d'une maison de jeu ; 4 mois de prison à Jean Rouxel de Cleunay qui exerçait un métier inavouable ; 4 mois de prison et 50.000 fr. d'amende à Eugénie Le Marchand, bonne de café pour avoir vendu du tabac et de cigarettes au-dessus de la taxe.

Tribunal Militaire

Deux marraines de Sénégalais Huguette Chautron et Madeleine Saillard ont été condamnées à trois mois de prison chacune pour provocation de militaires à la désobéissance.